

COMMUNE DE WATTWILLER

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE WATTWILLER
DE LA SEANCE DU 15 DECEMBRE 2011**

Sous la présidence de Monsieur Jacques MULLER, Maire

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20 h 15

Présents : MM., Claude BURGER, Pierre TETTAMANZI, Bernard WETTERER
Pierre BARMES, adjoints
Olivier ROGEON, Anne SCHMITT, Hubert MENET, Eric GIGNET
Anne BRIAND,

Absents excusés et non représentés : Jean-Pierre JOSTE
Thomas SCHAAD
Régine JUTKOWIAK
Albert SCHROEDER

Ont donné procuration : MM., Noëlle TITTEL donne procuration à Bernard WETTERER
Claudine POUPELLE donne procuration à Anne BRIAND
Jean-Joseph FELTZ donne procuration à Eric GIGNET
Jean-Claude PELKA donne procuration à Jacques MULLER
Marie-Roselyne MULLER donne procuration à Anne SCHMITT

Absent non excusé : 0

Auditeurs présents : 3

Secrétaire de séance : Mme Anne SCHMITT

Ordre du jour :

- 1-Approbation du procès-verbal de la séance du 24 novembre 2011
- 2-Remaniement partiel pour redéfinition des tâches entre les élus
- Nouvelle répartition des indemnités à compter du 1^{er} janvier 2012
- 3-Budget 2011 – Décision modificative
- 4-Communications
- 5-Divers

POINT 1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 24 novembre 2011

Le procès-verbal de la réunion du 24 novembre 2011 est adopté à l'unanimité.

POINT 2 – Remaniement partiel pour redéfinition des tâches entre les élus
- Nouvelle répartition des indemnités à compter du 1^{er} janvier 2012

M. Jean-Pierre JOSTE, conseiller municipal délégué en charge des affaires scolaires, du périscolaire et de la jeunesse a exprimé, pour des raisons professionnelles et familiales, le souhait de prendre du recul par rapport à sa fonction électorale.

Par envoi du 13 décembre 2011, M. JOSTE a présenté sa démission officielle de sa fonction de conseiller municipal délégué, tout en restant membre du Conseil Municipal jusqu'à la fin du mandat. Cette démission devra être formalisée par un arrêté officiel du maire.

Par conséquent, les missions assurées antérieurement par M. JOSTE, seront prises en charge par les élus suivants :

- M. Claude BURGER, Adjoint au Maire, pour le suivi du périscolaire
- M. Olivier ROGEON, Conseiller Municipal délégué, pour les affaires scolaires.

Les dossiers concernant la jeunesse seront pris directement en compte par le maire ou traités collégialement selon la nature du sujet.

M. le Maire indique que les dispositions financières régissant les indemnités de départ pour les parlementaires quittant leurs fonctions ont été modifiées ; dans ces conditions, les commissions réunies ont souhaité modifier la grille de répartition aux élus indemnisés qui intègre à nouveau l'indemnité due au maire, et qui avait été répartie entre l'ensemble des élus bénéficiaires d'une indemnité, depuis sa nomination au Sénat en 2007.

Par conséquent, les commissions réunies proposent d'adopter le principe de calcul suivant pour l'attribution des indemnités à verser aux élus à compter du 1^{er} janvier 2012

Pour le Maire

80,3 % du taux maximal de l'indemnité de maire

Pour les Adjoints

100 % du taux maximal de l'indemnité d'adjoint pour le 1^{er} adjoint

80,3 % du taux maximal de l'indemnité d'adjoint pour les 4 adjoints suivants

Pour les Conseillers Municipaux Délégués

65 % du taux maximal de l'indemnité d'adjoint

Après délibération, le Conseil Municipal, par 13 voix pour (Anne SCHMITT et Olivier ROGEON ne participent pas au vote),

- prend acte de la réorganisation de l'équipe municipale et de la redistribution des missions entre les élus
- approuve les indemnités de fonction à verser au Maire, aux Adjoints et aux Conseillers Municipaux délégués selon le taux indiqué ci-dessus et détaillé sur tableau annexé à la présente décision
- fixe la date d'effet de la nouvelle répartition au 1^{er} janvier 2012
- approuve la revalorisation automatique des indemnités par référence aux traitements de la fonction publique

Répartition des indemnités MAIRE – ADJOINTS – CMD avec effet au 1^{er} janvier 2012

NOM – PRENOM	FONCTION	TAUX DE REFERENCE	INDEMNITE MENSUELLE BRUTE BASE VALEUR INDICE 1 ^{er} juillet 2010
Jacques MULLER	Maire	80,3 %	1 312,61 €
Noëlle TITTEL	1 ^{ère} Adjointe	100% ind. Maximal adjoint	627,24 €
Claude BURGER	Adjoint	80,3 % ind. Maximal adjoint	503,67 €
Pierre TETTAMANZI	Adjoint	80,3 % ind. Maximal adjoint	503,67 €
Pierre BARMES	Adjoint	80,3 % ind. Maximal adjoint	503,67 €
Bernard WETTERER	Adjoint	80,3 % ind. Maximal adjoint	503,67 €
Anne SCHMITT	C.M.D.	65% ind. Maximal adjoint	407,70 €
Olivier ROGEON	C.M.D.	65% ind. Maximal adjoint	407,70 €
TOTAL :			<u>4 769,93 €</u>

POINT 3 – Budget 2011 – Décision modificative

Consécutivement aux DM1 du 19 mai 2011 et DM2 du 3 novembre 2011, Il y a lieu de procéder à une ultime modification budgétaire pour la régularisation comptable d'une opération d'investissement.

Il s'agit des travaux d'aménagement de sanitaires réalisés à l'occasion du chantier de restauration des toitures et qui avaient été pris en charge par le conseil de fabrique de l'église, hormis les honoraires du concepteur M. DUPLAT. ; s'agissant de travaux réalisés sur le patrimoine communal, il convient d'assurer l'intégration comptable de cette dépense au titre des inscriptions suivantes :

Chapitre globalisé 041			
DI	21318	Autres bâtiments publics	17 300,- €
RI	1328	Autres subventions d'équipement	17 300,- €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la décision budgétaire susdite.

POINT 4 – Communications

Le Maire donne connaissance des décisions prises en matière de droit de préemption urbain :

- le 6 décembre 2011 - Vente SCI MEWE à consorts HERRMANN-KNECHT - Rue de Guebwiller

Renonciation

- le 7 décembre 2011 - Cession fonds de commerce JOGA à BIECHELIN - Rue du Vieil-Armand

Renonciation

.....que l'avis de concours pour le projet d'extension/réhabilitation du complexe Maurice et Katia KRAFFT a été publié et mis en ligne le 30 novembre 2011 avec une date limite de remise des offres de candidatures le 9 janvier 2012 et une réunion du jury de concours pour le 16 janvier 2012.

La sélection opérée par le jury permettra de transmettre le dossier de consultation des concepteurs aux trois lauréats retenus pour le 18 janvier 2012 en vue d'une remise de leur dossier de prestations pour le 12 mars 2012.

POINT 5 – Divers

a) Sortie en classe de découverte de l'Ecole Elémentaire - Soutien financier de la Commune

L'Ecole Elémentaire a annoncé dans le cadre de son projet d'école 2011/2012, son intention d'organiser un séjour en classe découverte à ORBEY sur la semaine du 12 au 16 mars 2012.

Ce séjour qui concerne les 5 classes de l'école élémentaire bénéficiera d'un soutien financier du Conseil Général ainsi que d'une subvention de la Commune, aide qui avait déjà fait l'objet d'un accord de principe dans la séance du Conseil Municipal du 3 novembre 2011.

Le coût global du séjour englobant l'hébergement et l'ensemble des activités sportives encadrées s'élève à 25 490,- €, hors transport.

La participation de la Commune qui doit au minimum être calée sur l'aide financière du Département (12,15 € x 4 nuitées = 48,60 €) est proposée comme suit :

$$12,15 \text{ €} \times 5 \text{ journées} = 60,75 \text{ €} \times 94 \text{ enfants} = \quad \quad \quad \mathbf{5\ 710,50 \text{ €}}$$

Les commissions réunies proposent également de prendre en charge les frais de transport aller/retour à ORBEY qui s'élèvent à **720,00 €**.

Après délibération, le Conseil Municipal, par 12 voix pour (*Eric GIGNET et Anne BRIAND ne participent pas au vote*)

- approuve une subvention de 5 710,50 € à verser à la coopérative scolaire de l'école élémentaire à titre de subvention à la classe de découverte de mars 2012
- approuve la prise en charge des frais de transport s'élevant à 720,00 €
- s'engage à inscrire les crédits correspondants aux articles respectifs du projet de budget 2012.

b) ADHESION DE LA COMMUNE A L'ASSOCIATION CRI-REM

Par délibération du 28 juin 2011, le Conseil Municipal a mandaté le Maire pour signer avec qui de droit les différentes conventions pour l'installation d'une antenne relais de téléphonie mobile par la SA Bouygues Telecom sur le site du Molkenrain.

Avant de signer une convention d'occupation privative d'une propriété communale entre la collectivité et la société Bouygues Télécom, il convient d'avoir un complément d'informations techniques, notamment celles portant sur l'émission des rayonnements électromagnétiques et les technologies mises en place.

Les contacts préalables établis avec l'association loi 1901 à but non lucratif CRIIREM (Centre de Recherche et d'Information Indépendant sur les Rayonnements Electromagnétiques non Ionisants) montrent que cette dernière dispose des capacités d'expertises techniques et juridiques lui permettant d'accompagner la commune dans l'analyse du projet de convention proposé par société Bouygues Télécom.

La prestation à titre gracieux fournie par le CRIIREM exige cependant que la commune devienne membre de l'association. C'est pourquoi les commissions réunies du 14 décembre 2011, proposent au Conseil Municipal d'y adhérer, le montant de la cotisation étant de 50,-€.

Après délibération, et à l'unanimité, le conseil municipal décide

- d'adhérer pour l'année 2012 au CRIIREM pour un montant de cotisation de 50,-€,
- de solliciter du CRIIREM un appui technique et juridique permettant d'analyser le projet de convention d'occupation privative du domaine communal sur le site du Molkenrain proposé Bouygues Télécom.
- approuve le principe de la reconduction annuelle de cette cotisation tant que le partenariat avec la CRI-REM sera justifié.

c) Projet d'extension/réhabilitation du complexe Krafft - Complément à la délibération du 24 novembre 2011

La délibération du Conseil Municipal du 24 novembre 2011, portant validation du projet d'extension/réhabilitation du complexe KRAFFT, a fixé les rémunérations des maîtres d'œuvre consultants intervenant dans le jury de concours appelé à sélectionner les trois lauréats qui déposeront par la suite un projet de concepteur.

Ainsi, la délibération prévoit une indemnité horaire forfaitaire de 70,- € (non compris les frais de déplacement) alors que le règlement de consultation diffusé aux candidats porte sur une indemnité horaire de 100,- €.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe la base de calcul de l'indemnité horaire forfaitaire à payer au représentant de l'ordre des Architectes et au représentant de l'UNTEC à 100,- €

d) Soutien au peuple iranien et à sa résistance

Après avoir rappelé la situation dramatique des opposants à la dictature iranienne, notamment celle des réfugiés du camp d'Achraf en Irak, le Maire présente une déclaration de soutien au peuple iranien et à sa résistance qui circule au niveau des élus de France.

« soutien au peuple iranien et à sa résistance »

Tandis que les manifestations populaires en Iran s'étendent au niveau national, le pouvoir cherche à le mâter par toujours plus de violence qui se traduit par des arrestations étendues et une augmentation en flèche des exécutions politiques, y compris contre les parents des résidents du camp d'Achraf qui abrite en Irak 3400 réfugiés opposants au régime de Téhéran.

Compte tenu du blocus inhumain d'Achraf, dont les habitants bénéficient pourtant du statut de « personnes protégées » par la 4^{ème} Convention de Genève.

Compte tenu que La Haut Commissaire de l'ONU aux droits de l'homme, Navi PILLAY, a vivement condamné vendredi 15 avril 2011, le raid des forces de sécurité irakiennes qui a causé la mort de 34 opposants au régime de Téhéran dans le camp d'Achraf

Compte tenu que le régime iranien est l'obstacle principal à la démocratie dans la région et qu'il tente de détourner les soulèvements libérateurs de la région vers l'intégrisme islamique

Considérant que la Troisième Voie proposée par Mme Maryam RADJAVI, présidente élue du Conseil national de la Résistance iranienne (CNRI), sa coalition d'opposition démocratique, appelle à un changement démocratique par le peuple iranien et sa résistance tout en refusant la complaisance et une intervention militaire étrangère ,

Compte tenu que les développements de ces derniers mois confirment le bien fondé des points de vue de la déclaration intitulée « *Soutien au soulèvement populaire en Iran ; pour éviter davantage d'effusion de sang* » soutenue en 2010 par la majorité des députés et des sénateurs français,

Après délibération, le Conseil Municipal, 13 voix pour et 2 abstentions

invite le gouvernement français à :

- demander le renvoi du dossier de la répression et des violations des droits de l'homme en Iran devant le Conseil de sécurité de l'ONU afin d'imposer des sanctions plus efficaces contre le régime, et non pas contre le peuple iranien.
- la prise en charge de la protection d'Achraf par l'ONU et l'établissement d'une délégation permanente d'observateurs de l'ONU à Achraf avec le soutien complet de l'Union Européenne et des Etats-Unis.
- reconnaître la résistance contre la dictature religieuse en Iran et envisager d'établir un dialogue avec le CNRI.

Plus personne ne demandant la parole, le Maire clôt la séance à 21h45.

TABLEAU DES SIGNATURES pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE DE WATTWILLER SEANCE DU 15 DECEMBRE 2011

Ordre du jour :

- 1-Approbation du procès-verbal de la séance du 24 novembre 2011
- 2-Remaniement partiel pour redéfinition des tâches entre les élus
 - Nouvelle répartition des indemnités à compter du 1^{er} janvier 2012
- 3-Budget 2011 – Décision modificative
- 4-Communications
- 5-Divers

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
MULLER Jacques	Maire		
TITTEL Noëlle	1 ^{er} Adjointe	Procuration à Bernard WETTERER	
BURGER Claude	2 ^{ème} Adjoint		
TETTAMANZI Pierre	3 ^{ème} Adjoint		
WETTERER Bernard	4 ^{ème} Adjoint		
BARMES Pierre	5 ^{ème} Adjoint		
ROGEON Olivier	Conseiller Municipal Délégué		
SCHMITT Anne	Conseillère Municipale Déléguée		
JOSTE Jean-Pierre	Conseiller Municipal		

Suite du
TABLEAU DES SIGNATURES
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE DE WATTWILLER
SEANCE DU 15 DECEMBRE 2011

SCHAAD Thomas	Conseiller Municipal		
JUTKOWIAK Régine	Conseillère Municipale		
MENET Hubert	Conseiller Municipal		
GIGNET Eric	Conseiller Municipal		
POUPELLE Claudine	Conseillère Municipale	Procuration à Anne BRIAND	
BRIAND Anne	Conseillère Municipale		
FELTZ Jean-Joseph	Conseiller Municipal	Procuration à Eric GIGNET	
PELKA Jean-Claude	Conseiller Municipal	Procuration à Jacques MULLER	
MULLER Marie-Roselyne	Conseillère Municipale	Procuration à Anne SCHMITT	
SCHROEDER Albert	Conseiller Municipal		